

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
DU JEUDI 11 SEPTEMBRE 2025 à 20h30**

Etaient présents :

MM. Christophe BLANCHET, Guillaume DUVAL, Ronan LAIGNEL, Julien MORCEL, Yves MOREAUX, Olivier PAZ (Maire, Président de la séance), Pascal ROUZIN et Yves SAVEY,
Mmes Catherine CLAUDEL, Sylvie DUPONT, Francine LELIÈVRE, Catherine MARION, Delphine MEON et Christiane PALAIN,
Formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Mme Marilyn BIOCHE a donné pouvoir à Mme Catherine CLAUDEL
Mme Clémence GOARIN a donné pouvoir à M. Ronan LAIGNEL

Absent excusé : M. Elie MARCHAND

Secrétaire de séance : M. Julien MORCEL

Le procès-verbal du conseil municipal du 10 juillet 2025 est adopté à l'unanimité.

Liste des dernières décisions du Maire prises en vertu de sa délégation.

- Monsieur le Maire donne ensuite lecture des dernières DIA signées dont la liste est ci-dessous :

Recensement DIA 2025						
Numéro d'enregistrement	Situation du bien	Parcelle	Nature du bien	Prix de vente	Date de signature	Signataire
DIA 2025-00024	2 avenue du Plateau des Glières	AR 279	Maison	490 000,00 €	25/06/2025	Monsieur PAZ
DIA 2025-00025	Le clos des dunes	AE 48	Maison - LOT 67	191 486,00 €	07/07/2025	Monsieur PAZ
DIA 2025-00026	47 route de Cabourg	AC 254	Maison	160 000,00 €	07/07/2025	Monsieur PAZ
DIA 2025-00027	2 avenue des Baigneurs	AC 98	Maison	291 000,00 €	07/07/2025	Monsieur PAZ
DIA 2025-00028	3 avenue de Bayeux	AR 08	Maison	408 000,00 €	07/07/2025	Monsieur PAZ
DIA 2025-00029	57 avenue de Paris	AA 208	Local commercial	90 000,00 €	10/07/2025	Monsieur PAZ
DIA 2025-00030	3 rue de la Mouette Rieuse	AK 93	Division parcellaire	370 500,00 €	17/07/2025	Monsieur PAZ
DIA 2025-00031	3 avenue de Bayeux	AR 08	Maison	408 000,00 €	06/08/2025	Monsieur PAZ
DIA 2025-00032	La Cour Normande	AD 35	Chalet	165 000,00 €	08/08/2025	Monsieur PAZ
DIA 2025-00033	19 rue du Colonel Otway	AO 124	Maison	415 000,00 €	08/08/2025	Monsieur PAZ
DIA 2025-00034	Allée des Pins	AE 25 P	Terrain	120 000,00 €	08/08/2025	Monsieur PAZ

RESSOURCES HUMAINES

Modification du tableau des effectifs

M. Pascal ROUZIN indique trois modifications dans les effectifs : deux agents éligibles à l'avancement de grade aux services techniques et une modification du poste relatif à la gestion des titres d'identité. L'agent en poste à mi-temps était affecté sur un poste à temps complet pour accroissement temporaire de travail. Ce poste est donc supprimé et remplacé par un poste à temps non complet à partir du 12 septembre prochain pour 12 mois. Il convient donc d'adapter le tableau des effectifs à l'évolution des emplois.

Le conseil municipal décide à l'unanimité :

- De créer et supprimer les postes permanents suivants dans le cadre des avancements de grade annuels :

Création	Suppression	Date d'effet
1 poste d'adjoint technique principal 2ème classe	1 poste d'adjoint technique	01/10/2025
1 poste d'adjoint technique principal 1ère classe	1 poste d'adjoint technique principal 2ème classe	01/10/2025

- De créer un poste d'adjoint administratif à temps non complet (17.5/35) à compter du 12 septembre 2025 pour une durée maximum de 12 mois, compte-tenu le cas échéant du renouvellement du contrat, pendant une même période de 18 mois consécutive, pour accroissement temporaire sur la base de l'article L 332-23 1° du code général de la fonction publique territoriale,
- D'inscrire les crédits correspondants au budget de l'exercice en cours,
- D'autoriser l'autorité territoriale à signer tout acte y afférent.

AFFAIRES GÉNÉRALES

Création de caveautins

M. Yves MOREAUX indique que dans le cadre de l'aménagement et de l'amélioration du cimetière, il convient de créer des caveautins pour l'inhumation des urnes dans la partie du cimetière située le long de l'église (cimetière A). Des emplacements ont été récupérés permettant ainsi la création d'une dizaine de caveautins. Ils sont réalisés par la commune et seront composés d'une cavurne et d'un marbre qui sera placé à l'horizontal sur la concession. Des plaques seront fournies aux concessionnaires pour la réalisation des gravures. Dans un souci d'esthétisme et de cohérence d'ensemble, aucun autre modèle de monument ne pourra être installé sur ces concessions.

Monsieur le Maire indique que la place a été définie dans le cimetière actuel en attendant l'extension du cimetière.

Le conseil municipal décide à l'unanimité :

- D'autoriser la création de caveautins dans les conditions ci-dessus définies ;
- De fixer les tarifs suivants :
 - Concession de terrain (30 ans) pour la réalisation de caveautin : 540 €
 - Fourniture de la cavurne : 456 €
 - Fourniture du marbre placé en dessus de la cavurne : 564 €

- Fourniture de la plaque pour une gravure : 30 €
- Soit un total de 1 590 €.
- De modifier la grille des tarifs communaux en conséquence.

URBANISME - AFFAIRES FONCIÈRES

Approbation de la déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU de Merville-Franceville plage pour la création d'une nouvelle gendarmerie

Monsieur le Maire fait un rappel de l'historique. Après un accord préalable local, le terrain à la sortie de Franceville a été retenu pour installer la future gendarmerie. Le terrain étant en zone agricole, le procédé retenu a été la déclaration de projet. Il fallait démontrer l'intérêt général, présenter le projet sur un terrain et réaliser une enquête publique. Quelques questions ont été posées par les administrés, notamment sur les futures constructions et savoir si elles seraient dans le gabarit du lotissement qui se situe à proximité. Si l'avis du commissaire enquêteur est favorable, le projet est engagé et le plan local d'urbanisme modifié.

Monsieur le Maire ajoute que la vision de la commune a été plus large en achetant davantage de surface que nécessaire pour ainsi garder en réserve 3 000 m² de plus. Cela permet à la collectivité d'avoir de la réserve foncière.

Monsieur le Maire fait ensuite lecture de la synthèse du commissaire enquêteur. Il indique que l'enquête publique relative à la déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU de la commune s'est achevée le 28 mai dernier et a reçu un avis favorable du commissaire enquêteur tant sur la déclaration de projet que sur la mise en compatibilité du PLU. L'intérêt général a été suffisamment démontré et le commissaire enquêteur a donné son avis favorable sans réserve ni retenue.

Monsieur le Maire explique que si le conseil municipal décide d'approuver la déclaration de projet et que les documents sont transmis par la suite aux services de l'État, le PLU sera modifié.

Il rappelle que le bailleur social Partelios assurera le portage total de la construction des logements des gendarmes et de la partie administrative, qui est donc sans incidence sur le budget de la commune. Partelios a de plus l'avantage d'avoir l'habitude des exigences dans la construction de logements de gendarmes qui répondent à des normes très précises, ce qui est rassurant pour la commune.

M. Pascal ROUZIN précise que le terrain acheté sera ensuite revendu à Partelios. Il s'agit d'une opération blanche pour la commune concernant la partie gendarmerie. Des frais n'ont été nécessaires que pour la déclaration de projet et le paysagiste.

Le conseil municipal décide à l'unanimité :

- De déclarer l'intérêt général du projet d'implantation d'une nouvelle brigade de gendarmerie sur le territoire de Merville-Franceville-plage ;
- D'approuver la déclaration de projet et la mise en compatibilité n°1 du PLU de Merville-Franceville-plage, telle qu'elle est annexée à la présente délibération ;
- De dire que la déclaration de projet emportant la mise en compatibilité du PLU n°1 de Merville-Franceville-plage approuvée est tenue à la disposition du public à la mairie de Merville-Franceville-plage, aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie, ainsi qu'à la Préfecture du Calvados ;
- De dire que la présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie de Merville-Franceville-plage, durant un mois et d'une mention dans un journal diffusé dans le département ;
- De préciser que la présente délibération sera exécutoire après l'accomplissement de l'ensemble des mesures de publicité et sa transmission au représentant de l'Etat ;

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à l'application de cette délibération.

ENFANCE ET JEUNESSE

Conventions de mise à disposition de locaux pour le centre de loisirs

Monsieur le Maire indique que le centre de loisirs de Merville-Franceville organisé par la communauté de communes Normandie Cabourg Pays d'Auge utilise régulièrement le gymnase pour l'organisation d'activités et systématiquement le restaurant scolaire le mercredi et durant les vacances scolaires afin de permettre la restauration des enfants.

Mme Francine LELIÈVRE précise qu'il y avait des problèmes de respect des clauses de la convention, notamment pendant les vacances scolaires.

Afin d'encadrer l'utilisation de ces locaux communaux, il est proposé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer deux conventions distinctes dont les caractéristiques sont les suivantes :

- Gymnase : mise à disposition gratuite suivant un planning défini en amont pour une durée de trois ans renouvelables une fois par tacite reconduction.
- Restaurant scolaire : mise à disposition en contrepartie d'un forfait établi à 33€ par jour d'utilisation (mercredis et vacances scolaires). En cas d'impossibilité d'utiliser le restaurant scolaire, la salle polyvalente est mise à disposition. La convention est signée pour une durée de trois ans renouvelables une fois par tacite reconduction.

Le conseil municipal autorise à l'unanimité Monsieur le Maire ou son représentant à signer les conventions de mise à disposition de locaux à la communauté de communes NCPA pour l'organisation du centre de loisirs.

Convention pour l'orchestre à l'école

Monsieur le Maire indique que la convention encadrant le dispositif d'orchestre à l'école nécessite d'être renouvelée.

Cette convention tripartite avec l'éducation nationale et la communauté de communes Normandie Cabourg Pays d'Auge a pour objectif de stimuler la pratique instrumentale des élèves de CM1 et CM2. Les intervenants sont issus de l'école intercommunale de musique. Les élèves disposent d'un aménagement d'horaires leur permettant une pratique d'au minimum 2 heures hebdomadaires.

Le coût annuel pour la commune s'élève à 4 590 €. Les enseignants sont rémunérés par la Communauté de communes mais il reste le matériel et les autres dépenses.

Monsieur le Maire ajoute que la pratique de la musique permet aux enfants l'apprentissage du respect des règles et de l'autorité du chef d'orchestre. Il ajoute qu'un certain nombre d'enfants qui ont démarré le dispositif d'orchestre à l'école continuent cette activité à l'école de musique. Pour les quotients familiaux très bas, le tarif s'élève à 70 € l'année dont 50 € pouvant être pris en charge par la carte sport et culture.

M. Ronan LAIGNEL explique qu'il y aura deux groupes le matin et deux groupes l'après-midi le lundi. La question se pose du lieu où se dérouleront les cours pendant les travaux de l'école, notamment durant la phase 1 qui dure jusqu'en février 2026. Plusieurs pistes sont à l'étude : local de l'APE en face de la mairie, le centre de loisirs. Il indique que le problème réside dans l'encadrement des enfants et la sécurité du trajet à pied avec le transport des instruments. L'idée d'installer les enfants dans une salle de la mairie n'est pas envisageable au niveau du bruit et du passage des enfants.

M. Christophe BLANCHET s'interroge sur le nombre d'enfants concernés.

M. Ronan LAIGNEL signale que cela concerne deux groupes d'une douzaine d'enfants chacun, le matin et l'après-midi. Ce n'est pas forcément la place dont il faut qui pose problème, mais plus la logistique autour.

M. Julien MORCEL demande si un parent pourrait accompagner les enfants.

M. Ronan LAIGNEL indique que la présence d'un accompagnant serait l'idéal.

Le conseil municipal autorise à l'unanimité Monsieur le Maire ou son représentant à signer la présente convention pour les années scolaire 2025-2026 à 2027-2028.

VIE ASSOCIATIVE

Tarifs du club nautique

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal que l'article 12 de la convention signée avec l'association du Club nautique de Franceville le 23 juin 2021 prévoit que « Le Club nautique de Franceville assurera le recouvrement des redevances d'amarrage et de parking suivant les tarifs fixés annuellement par le Conseil municipal sur proposition du Club nautique ».

Monsieur le Maire donne connaissance à l'assemblée, des tarifs applicables en 2026, proposés par le Club nautique de Franceville. L'adhésion s'élève à 254 € et le tarif de la redevance domaniale est différente selon la taille du bateau.

Monsieur le Maire indique que les tarifs augmentent de 1,5%, les portant ainsi aux montants figurant ci-dessous.

TARIFS 2026 (TTC) – votés et approuvés à l'AGO du 17/05/2025				
CATEGORIE	LONGUEUR BATEAU	ADHESION	REDEVANCE AMARRAGE	TOTAL
A	< 5m	254 €	513 €	
B	5,00 à 5,49 m	254 €	585 €	
C	5,50 à 5,99 m	254 €	653 €	
D	6,00 à 6,49 m	254 €	725 €	
E	6,50 à 6,99 m	254 €	802 €	
F	7,00 à 7,49 m	254 €	880 €	
G	7,50 à 7,99 m	254 €	952 €	
H	8,00 à 8,49 m	254 €	1 040 €	
I	8,50 à 8,99 m	254 €	1 175 €	
J	9,00 à 9,49 m	254 €	1 371 €	
FORFAIT CALE MISE A L'EAU SAISON (15/3 au 15/11)			193 €	
STOCKAGE BATEAU SUR LE PARKING SANS MOUILLAGE			306 €	
MEMBRE ACTIF SANS BATEAU		160 €		
MEMBRE BIENFAITEUR		82 €		

PRESTATIONS COMPLEMENTAIRES POUR LES ADHERENTS	COUT
PARKING BATEAU HORS DATE MOUILLAGE (HIVERNAGE)	135 €
PARKING REMORQUE BATEAU (entre le 15/03 et le 15/11)	135 €
MOUILLAGE VISITEUR (24H)	25 €
MOUILLAGE VISITEUR (SEMAINE)	155 €
SORTIE/MISE A L'EAU BATEAU HORS FORFAIT ADHESION	25 €
TRANSFERT BATEAU REMORQUE / BERS OU L'INVERSE	25 €
ASSISTANCE ET MISE EN SECURITE D'UN BATEAU EN PERIL *	1 553 €

* ASSISTANCE ET MISE EN SECURITE D'UN BATEAU EN PERIL D'UN ADHERENT : (en cours de naufrage) présentant un risque avéré pour la sécurité et/ou l'environnement dans l'enceinte du port (hors frais de renflouage).

DETAILS DE LA COTISATION:

- La redevance d'amarrage (cotisation) donne droit à l'utilisation d'un corps mort attribué par l'agent technique ainsi que l'utilisation du service de navette pendant les horaires de fonctionnement affichés au club. Cette cotisation inclut aussi un forfait d'une mise à l'eau et d'une sortie d'eau du bateau par an (hors avarie avérée) ainsi que la mise en place et le retrait de l'orin. Les autres sorties ou mises à l'eau seront facturées au tarif indiqué dans le tableau « prestations complémentaires » ci-dessus.
- La cotisation vous permet de bénéficier des installations et services proposés par l'association : les locaux du CNF, l'aire de lavage, le parking, le ponton.
- L'accès au parking se fait par un badge délivré par notre agent technique, moyennant une caution de 20 euros. En cas de perte, une nouvelle demande devra être faite auprès de notre agent technique, moyennant une nouvelle caution de 20 euros.
- Toute prestation complémentaire ou changement de bateau doit "obligatoirement" être signalés à la trésorière (pour raisons techniques et financières), à défaut à notre agent technique.
- L'adhésion donne droit d'assister et de participer aux diverses assemblées, elle confère le droit de vote, elle permet de participer aux activités et festivités du CNF (une contribution financière pourra être demandée).

M. Christophe BLANCHET s'interroge sur l'agrandissement du port de Ouistreham et demande si des réserves vont être émises sur la problématique de l'envasement qui diminue le tirant d'eau, visible à marée basse. Il précise qu'il est nécessaire d'alerter et de prévenir pour mettre en œuvre des moyens d'action.

Monsieur le Maire indique que l'alerte a déjà été donnée et que suite à cela, la sortie a été modifiée. Le problème réside surtout pour les sédiments et les langues de sable et non l'envasement. Le risque est de ne plus avoir suffisamment de tirant d'eau.

C'est une problématique compliquée car il ne s'agit en aucun cas de curer et de rejeter les sédiments dans le courant mais plutôt de les stocker et de les traiter. C'est une mission qui juridiquement est du ressort du port de Ouistreham.

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la commune va leur écrire de nouveau pour signaler leur inquiétude.

M. Christophe BLANCHET évoque une nouvelle expérimentation avec une technique de rejet de l'air sous le sable qui est à moindre coût. Il réexprime son inquiétude sur les problématiques potentielles à la sortie de l'Orne et également pour les activités du club nautique.

Mme Christiane PALAIN ajoute que le club nautique a également alerté de son côté. Des bouées vont être installées pour signifier la sortie du chenal.

Mme Christiane PALAIN ne prend pas part au vote.

Le conseil municipal adopte à l'unanimité les tarifs du club nautique.

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

Date des prochain conseil municipaux

- 20 novembre 2025
- 11 décembre 2025

Monsieur le Maire précise qu'il n'y aura pas de conseil municipal au mois d'octobre. Il propose également la réunion d'un conseil municipal à la fin du mois de février pour voter un budget à minima. Cela va permettre à la prochaine équipe de voter au conseil du mois de mai un budget supplémentaire pour le fonctionnement et l'investissement, leur laissant ainsi plus de marges de manœuvre. La passation sera ainsi plus facile.

Mme Sylvie DUPONT présente le programme du week-end rose organisé dans le cadre d'octobre rose qui sera la 10^{ème} édition à Merville-Franceville.

- Vendredi 10 octobre au soir : concert d'Alain Desjeunes (musique de Claude Nougaro)
- Samedi 11 octobre à partir de 10h jusqu'au dimanche 12 octobre 10h : course rose de 24h avec 24 boucles de 7km pendant 1h, en équipe, en duo ou individuellement. Les boucles partent du gymnase, pour traverser la batterie et le chemin des coteaux.
- Dimanche 12 octobre à 10h : arrivée sur le stade de la course des 24h et départ de la marche rose.
- Dimanche 12 octobre après-midi : thé dansant avec l'aide de l'association des donneurs de sang.

Les inscriptions s'effectuent sur internet. Deux permanences seront mises en place au LCR les samedi 27 septembre et 4 octobre. L'inscription s'élève à 10€ pour une inscription en amont et à 12€ le jour J. L'argent récolté est entièrement reversé à la ligue contre le cancer.

Monsieur le Maire évoque également le festival Cidre et dragon qui aura lieu les samedi 20 et dimanche 21 septembre prochains sur le thème de l'eau. Marion Joffle, nageuse en eau froide, sera intronisée ainsi que Amandine D'Oléon, conseillère départementale du canton de Cabourg et Franck Landerbal.

Mme Francine LELIÈVRE annonce les dates des foires aux greniers de 2026 : vendredi 1^{er} mai et les dimanche 26 juillet et 23 août.

Mme Sylvie DUPONT offre ensuite aux conseillers un écusson spécial pour les 10 ans de la marche rose pour coller sur les vêtements ou les chaussures. Elle ajoute qu'un certain nombre d'intervenants vont participer à cet événement, notamment des kinés spécialisés dans les patientes atteintes d'un cancer du sein et des diététiciennes.

Mme Sylvie DUPONT fait un appel dans le même temps aux bénévoles pour tenir la buvette à l'entrée du gymnase le samedi.